AR PREFECTURE

082-200061257-20180406-04201807-DE Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Hôtel de Département 100 Boulevard Hubert Gouze 82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL REUNION DU 06 AVRIL 2018

Date de la convocation: 30 mars 2018

L'An deux mille dix-huit et le six du mois d'avril (06.04.2018) à 9 heures 30, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 30 mars 2018, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS: 17

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire), M. BERTELLI Jean-Claude (2ème Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire), M DELBREIL Thierry (1er Vice-Président), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), M. MARTY Patrick (3ème Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), M. PRADINES Patrick (délégué suppléant de M. GARRIGUES Francis), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), Mme TURELLA BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRESENTES: 1

Mme DEBIAIS Francine (4ème Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président)

EXCUSES:

AR PREFECTURE

082-200061257-20180406-04201807-DE

Regu le 06/04/2018

DELIBERATION N° 04/2018-07 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L1612-12,

Vu le budget primitif 2017 du budget annexe « Aménagement Numérique » et les décisions modificatives s'y rapportant,

Vu que les écritures du Comptable (Payeur Départemental) pour l'exercice 2017 sont en concordance avec la gestion de l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion du comptable 2017 pour le budget annexe « Aménagement Numérique »,

Vu l'état des restes à réaliser sur le budget annexe « Aménagement Numérique » 2017,

Considérant que les comptes de l'exercice clos 2017 peuvent être constatés, avec mention des restes à réaliser.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Pour l'exercice 2017, les résultats du compte administratif, conformes au compte de gestion du Payeur Départemental sont les suivants :

a) SECTION DE FONCTIONNEMENT

en euros HT

| | | CIT CUTOS TIT |
|---|---------------------------------|---------------|
| Dépenses 2017 | Prévu | 310 691,22 |
| | Réalisé | 243 077,84 |
| | Reste à réaliser | 0,00 |
| | Solde des dépenses 2017 reporté | 67 613,38 |
| Recettes 2017 | Prévu | 310 691,22 |
| | Réalisé | 317 975,42 |
| | Reste à réaliser | 0,00 |
| | Solde des recettes 2017 reporté | 7 284,20 |
| Résultat de clôture de l'exercice 2017 (excédentaire) | | 74 897,58 |

Les dépenses de fonctionnement réalisées s'élèvent à 243 077,84 euros.

Les recettes de fonctionnement réalisées (dont report 2016 de 1 500,12 €) sont de **317 975,42 euros**.

Par conséquent, le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2017 est excédentaire. Il s'élève à **74 897,58 euros**.

AR PREFECTURE

082-200061257-20180406-04201807-DE

Regu le 06/04/2018

b) **SECTION D'INVESTISSEMENT**

en euros HT

| | | en euros H I |
|--|---------------------------------|---------------|
| Dépenses 2017 | Prévu | 11 392 002,81 |
| | Réalisé | 5 362 175,80 |
| | Solde (prévu – réalisé) | 6 029 827,01 |
| | Reste à réaliser | 3 872 566,84 |
| | Solde des dépenses 2017 reporté | 2 157 260,17 |
| Recettes 2017 | Prévu | 11 392 002,81 |
| | Réalisé | 11 304 017,97 |
| | Solde (prévu – réalisé) | -87 984,84 |
| | Reste à réaliser | 0,00 |
| | Solde des recettes 2017 reporté | -87 984,84 |
| Solde de clôture sans prise en compte des restes à réaliser (excédentaire) | | 5 941 842,17 |
| Résultat de clôture de l'exercice 2017 avec prise en compte des restes à réaliser (excédentaire) | | 2 069 275,33 |

Les dépenses réelles d'investissement 2017 (dont report 2016 de 44 462,74 €) s'élèvent à 5 362 175,80 euros.

Les recettes d'investissement réelles 2017 sont de 11 304 017,97 euros.

La section d'investissement du Budget Annexe ressort en <u>excédent d'investissement</u> d'un montant de **5 941 842,17 euros**. Si on enlève les restes à réaliser 2017 d'un montant de 3 872 566,84 € à cet excédent, le solde excédentaire des dépenses 2017 à reporter dans le budget 2018 est de **2 069 275,33 euros**.

c) RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017

| | en euros HT |
|-----------------|--------------|
| Investissement | 5 941 842,17 |
| Fonctionnement | 74 897,58 |
| Résultat global | 6 016 739,75 |
| | |

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2017 du Budget annexe « Aménagement Numérique », figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- VOTE les résultats de l'exercice 2017 qui sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion 2017 du Payeur Départemental.

ADOPTE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

Membres présents: 18 Menbres votants: 17

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de l'envoi en préfecture le

et de la publication le

Fait à Montauban, le

Le Président, Jean-Philippe BESIERS

